

/LR

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
ET DES SITES.

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt général.

ÉTAT FRANÇAIS.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites du 21 septembre 1942

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

A
Est inscrit sur l'inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble constitué par le Rocher de Sériaill, la tour à signaux qui le surmonte et leurs abords à MELLES (Hte-Garonne)

Délimitation du site:

Au Nord: par le contour des parcelles 1003. 998. 997.

A l'Est: par une ligne fictive partant de l'angle Est de la parcelle 997 et aboutissant à l'angle Sud-Est de la parcelle 1006 traversant ainsi la parcelle 1007 B.

Au Sud: par le contour Sud de la parcelle 1006 puis par le milieu du lit de la Garonne

./...

J. 470-43. [36292-2]

Parcelles cadastrales visées:
Section B : 997.998.1003.1004.1005.1006.
1007p. *B*

Propriétaires intéressés:
Commune.....1004.
Cie du Tramway électrique de
Marignac au Val d'Aren.....1003p.
38 rue Chaussée d'Antin Paris
BREBION Marcel, négociant.....1003p.
à Boulogne sur Mer
CASTET Clément, employé à la Ban-
co Central Apartado.339,..998p.1003p
Madrid
DEGA Pierre dit Francoum à Fos...1006p.
FONTAN Pierre, à Fos.....1005p.
PENETRO Joséphine, dactylo à Fos.1005p.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Melles et aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 14 MARS 1944
Par Délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts

